



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI  
AUX PARTICIPANTS À LA XIX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE**

*Salle Clémentine  
Lundi 8 février 2010*

*Messieurs les cardinaux,  
vénérés frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,  
chers frères et sœurs!*

Au début de la XIX<sup>e</sup> assemblée plénière du Conseil pontifical pour la famille, je suis heureux de vous accueillir en vous souhaitant une cordiale bienvenue! Ce moment institutionnel voit cette année votre dicastère particulièrement renouvelé, non seulement dans la personne du cardinal-président et du secrétaire, mais également de plusieurs cardinaux et évêques du Comité de présidence, de plusieurs officiels et époux membres, ainsi que de nombreux consultants. En remerciant de tout cœur tous ceux qui ont conclu leur service au Conseil pontifical, et ceux qui y prêtent encore leur service précieux, j'invoque sur tous d'abondants dons du Seigneur. Ma pensée reconnaissante s'adresse en particulier au défunt cardinal Alfonso López Trujillo qui, pendant 18 ans, a guidé votre dicastère avec un dévouement passionné à la cause de la famille et de la vie dans le monde d'aujourd'hui. Je désire, enfin, exprimer au cardinal Ennio Antonelli ma profonde gratitude pour les paroles cordiales qu'il m'a adressées en votre nom à tous, et pour m'avoir illustré les thèmes de cette importante assemblée.

L'activité actuelle du dicastère se situe entre la VI<sup>e</sup> Rencontre mondiale des familles, qui a été célébrée à Mexico en 2009, et la VII<sup>e</sup>, en programme à Milan en 2012. Tandis que je renouvelle ma reconnaissance au cardinal Norberto Rivera Carrera pour son engagement généreux dans son archidiocèse en vue de la préparation et de la réalisation de la Rencontre de 2009, j'exprime dès à présent ma gratitude affectueuse à l'Eglise ambrosienne et à son pasteur, le cardinal Dionigi Tettamanzi, pour sa disponibilité à accueillir la VII<sup>e</sup> Rencontre mondiale des familles. Outre la

préparation de ces événements extraordinaires, le Conseil pontifical mène actuellement diverses initiatives en vue d'accroître la conscience de la valeur fondamentale de la famille pour la vie de l'Eglise et de la société. Parmi celles-ci figurent le projet: « La famille, sujet d'évangélisation », à travers lequel on souhaite rassembler, au niveau mondial, des expériences précieuses dans les divers domaines de la pastorale familiale, afin qu'elles servent d'inspiration et d'encouragement pour de nouvelles initiatives; et le projet: « La famille, ressource pour la société », à travers lequel on souhaite présenter à l'opinion publique les bénéfices que la famille apporte à la société, à sa cohésion et à son développement.

Un autre engagement important du dicastère est l'élaboration d'un *Vademecum* pour la préparation au mariage. Mon bien-aimé prédécesseur, le vénérable Jean-Paul II, dans l'exhortation apostolique *Familiaris consortio*, affirmait que cette préparation « est plus nécessaire que jamais » et « comporte trois principales étapes: préparation éloignée, prochaine et immédiate » (n. 66). Se référant à ces indications, le dicastère se propose de définir de façon adaptée la physionomie des trois étapes de l'itinéraire pour la formation et la réponse à la vocation conjugale. La préparation éloignée concerne les enfants, les adolescents et les jeunes. Celle-ci implique la famille, la paroisse et l'école, lieux dans lesquels on est éduqué à comprendre la vie comme une vocation à l'amour, qui s'exprime ensuite de façon spécifique dans les modalités du mariage et de la virginité pour le Royaume des Cieux, mais qui est toujours une vocation à l'amour. Dans cette étape, en outre, devra progressivement apparaître la signification de la sexualité comme capacité de relation et énergie positive à intégrer dans l'amour authentique. La préparation prochaine concerne les fiancés et devrait se présenter comme un itinéraire de foi et de vie chrétienne, qui conduise à une connaissance approfondie dans le mystère du Christ et de l'Eglise des sens de grâce et de responsabilité du mariage (cf. *ibid.*). La durée et les modalités de réalisation seront nécessairement différentes selon les situations, les possibilités et les besoins. Mais il est souhaitable que l'on offre un parcours de catéchèse et d'expériences vécues dans la communauté chrétienne, qui prévoie les interventions du prêtre et de divers experts, ainsi que la présence d'animateurs, l'accompagnement de couples exemplaires d'époux chrétiens, le dialogue en couple et en groupe et un climat d'amitié et de prière. Il convient, en outre, d'apporter un soin particulier afin qu'en cette occasion, les fiancés ravivent leur rapport personnel avec le Seigneur Jésus, en particulier en écoutant la Parole de Dieu, en s'approchant des Sacrements, et surtout en participant à l'Eucharistie. Ce n'est qu'en plaçant le Christ au centre de l'existence personnelle et du couple qu'il est possible de vivre l'amour authentique et d'en faire don aux autres: « Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit; car hors de moi vous ne pouvez rien faire » nous rappelle Jésus (*Jn 15, 5*). La préparation immédiate a lieu peu avant le mariage. Outre l'examen des fiancés, prévu par le droit canonique, celle-ci pourrait comprendre une catéchèse sur le rite du mariage et sur sa signification, la retraite spirituelle et le souci afin que la célébration du mariage soit perçue par les fidèles et en particulier par tous ceux qui s'y préparent, comme un don pour toute l'Eglise, un don qui contribue à sa croissance spirituelle. En outre, il est bon que les évêques promeuvent l'échange des expériences plus significatives, offrent des encouragements pour un engagement pastoral sérieux dans cet important domaine et fassent

preuve d'une attention particulière afin que la vocation des conjoints devienne une richesse pour toute la communauté chrétienne et en particulier dans le contexte actuel, un témoignage missionnaire et prophétique.

Votre assemblée plénière a pour thème: « Les droits de l'enfance » choisi en référence au XXe anniversaire de la Convention approuvée par l'assemblée générale de l'ONU en 1989. Tout au long des siècles, l'Eglise, à l'exemple du Christ, a promu la protection de la dignité et des droits des mineurs et, de nombreuses façons, a pris soin d'eux. Malheureusement, dans certains cas, certains de ses membres, agissant en opposition à cet engagement, ont violé ces droits: un comportement que l'Eglise ne manque pas et ne manquera pas de déplorer et de condamner. La tendresse et l'enseignement de Jésus, qui considérait les enfants comme un modèle à imiter pour entrer dans le Royaume de Dieu (cf. *Mt* 18, 1-6; 19, 13-14), ont toujours constitué un appel pressant à nourrir à leur égard un profond respect et attention. Les dures paroles de Jésus contre ceux qui scandalisent l'un de ces petits (cf. *Mt* 9, 42), engagent chacun à ne jamais abaisser le niveau de ce respect et de cet amour. C'est pourquoi la Convention sur les droits de l'enfant a également été accueillie favorablement par le Saint-Siège, dans la mesure où elle contient des énoncés positifs relatifs à l'adoption, aux soins médicaux, à l'éducation, à la protection des porteurs de handicap et à la protection des petits enfants contre la violence, l'abandon et l'exploitation sexuelle et dans le travail.

Dans son préambule, la Convention indique la famille « comme milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants ». Or, c'est précisément la famille, fondée sur le mariage entre un homme et une femme, qui est l'aide la plus grande qui puisse être offerte aux enfants. Ces derniers veulent être aimés par un père et par une mère qui s'aiment, et ont besoin d'habiter, de grandir et de vivre avec les deux parents, car la figure paternelle et la figure maternelle sont complémentaires dans l'éducation des enfants et dans la construction de leur personnalité et de leur identité. Il est donc important que l'on fasse tout le possible pour les faire grandir dans une famille unie et stable. A cette fin, il faut exhorter les conjoints à ne jamais perdre de vue les raisons profondes et le caractère sacramentel de leur alliance conjugale, et à la renforcer à travers l'écoute de la Parole de Dieu, la prière, le dialogue constant, l'accueil réciproque et le pardon mutuel. L'absence de sérénité dans le milieu familial, la division du couple de parents, et en particulier la séparation et le divorce ne sont pas sans conséquence pour les enfants, tandis que soutenir la famille et promouvoir son véritable bien, ses droits, son unité et sa stabilité est la meilleure façon de préserver les droits et les exigences authentiques des mineurs.

Vénérés et chers frères, merci pour votre visite! Je suis spirituellement proche de vous et du travail que vous accomplissez en faveur des familles, et je donne de tout cœur à chacun de vous et à tous ceux qui partagent ce précieux service ecclésial, la Bénédiction apostolique.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana